Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260709-D2026_07_11-DE

Pays de Châteaugiron Communauté

Extrait du registre des délibérations **2026 – 07 – 11**
Décision du 9 juillet 2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS DE CHATEAUGIRON COMMUNAUTE

L'an deux-mille-vingt-six, le **9 juillet** à 20h, le Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté, dûment convoqué par le Président, Dominique DENIEUL, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil communautaire du Pays de Châteaugiron Communauté.

Date de convocation	3 juillet 2026
Nombre de membres	En exercice : 35 Quorum : 18 Présents : 27 Votants : 34 (7 pouvoirs)
Présents	**Châteaugiron :** Stéphanie DOUESSIN, Anne-Marie ECHELARD, Philippe LANGLOIS, Schirel LEMONNE, Jean-Marc LEVEQUE, Ludovic LONCLE, Séverine MAYEUX, Bénédicte PINARD, Christophe REBULARD, Catherine TAUPIN. **Domloup :** Sébastien CHANCEREL, Sylviane GUILLOT, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Michel MERCIER. **Noyal-sur-Vilaine :** Emmanuel CASADO, Nadège GASPARETTO, Céline GOVEN, Marie-Claude HELSENS, Marielle MURET-BAUDOIN. **Piré-Chancé :** Patricia CASSONNET, Dominique DENIEUL, Jean-Benoît DUFOUR, Martine JOUANNET. **Servon-sur-Vilaine :** Lara BAKHOS, Benoît DUFLOS, Rozanne JAMAIN, Melaine MORIN.
Absents excusés	Olivier BODIN (pouvoir à Schirel LEMONNE), François BRISSIER (pouvoir à Ludovic LONCLE), Laëtitia MIRALLES (pouvoir à Anne-Marie ECHELARD), Jacky LECHABLE (pouvoir à Sylviane GUILLOT), Sébastien COQUELIN (pouvoir à Marielle MURET-BAUDOIN), Victor CORREIA (pouvoir à Emmanuel CASADO), Stéphane LENFANT (pouvoir à Céline GOVEN), Dominique MARCHAND.
Absents	
Secrétaire de séance	Stéphanie DOUESSIN

Contrat Blablacar Daily : poursuite du dispositif de covoiturage

Christophe REBULARD indique que, lancé le 15 juin 2023, le partenariat avec Blablacar Daily (anciennement Klaxit) vise à développer la pratique du covoiturage chez les habitants et salariés du territoire.

Du 1er juin 2025 au 1er juin 2026, plus de 19 200 trajets en covoiturage ont été réalisés dans le cadre du partenariat avec Blablacar Daily. A ce jour, le Pays de Châteaugiron Communauté compte 5 550 inscrits (habitants et salariés) sur l'application et 2 570 covoitureurs actifs sur la plateforme de covoiturage.

Il est proposé de renouveler le partenariat avec Blablacar Daily sur une durée d'un an à compter du 1er août 2026, pour un montant de 17 950€ HT (auquel s'ajoute une commission UGAP). Ce montant comprend la Licence Blablacar Daily, l'accompagnement de projet, la communication grand public et la communication aux entreprises.

Afin de couvrir la période de Août 2026 – Juillet 2027, il est proposé de réapprovisionner l'enveloppe de financement aux conducteurs, facturée sur base des trajets effectivement réalisés. Au regard des projections d'utilisation du service, il est proposé de provisionner une enveloppe de 30 000 € par voie d'avenant à notre convention de rémunération.

Cette enveloppe couvre d'une part l'incitation financière, soit environ 24 000 € (non soumis à la TVA), et de l'autre, la commission au trajet prise par Blablacar Daily de 50 centimes/trajet.

Au regard des modalités de financement appliquées dans les territoires voisins, il est proposé d'instaurer pour les passagers une participation de 0,50€ par trajet à compter du 1er octobre prochain. Enfin, il est proposé de conserver les montants de rémunération des conducteurs appliqués depuis le démarrage du partenariat et compris entre 1,50€ et 3€ par trajet et par passager transporté.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-243500659-20260709-D2026_07_11-DE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité (31 pour, 3 contre), décide :

- ✓ de valider le renouvellement du partenariat avec BlaBlaCar Daily dans les conditions mentionnées ci-dessus ;
- ✓ d'approuver l'avenant à la convention de rémunération des conducteurs présenté en annexe ;
- ✓ d'approuver le recours à l'UGAP pour la contractualisation du partenariat avec BlaBlaCar Daily ;
- ✓ d'autoriser le Président à déposer toute demande de subvention dans le cadre de ce dispositif, à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant.

Pour copie conforme,
Le Président,

Dominique DENIEUL

La Secrétaire de séance,

Stéphanie DOUESSIN